

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS



JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
 Réclames..... — 2 »
 Chroniques locales..... — 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
 3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & REDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3
 et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 l. 20 f.
 Pour les autres départ^s.... 6 f. 10 l. 24 f.
 (Etranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que sous peu nous commencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme, si, contrairement à nos prévisions, nous n'avons pas gain de cause devant la Cour d'appel.

LE PEUPLE A L'HOTEL-DE-VILLE

Deux conquêtes en trois mois, décidément la session n'a pas été perdue. Nous avons envahi le Palais-Bourbon; nous allons entrer à l'Hôtel-de-Ville. La maison commune ne n'entourera plus du mystère des séances privées. Nos édiles auront un public — et le public sera leur juge. Pour la première fois, jeudi prochain, à sept heures et demie, dans la salle des fêtes à l'Hôtel-de-Ville, tous les citoyens assisteront aux délibérations de leurs conseillers. Solennité républicaine qui fera date dans nos annales; c'est un coup terrible porté à la réaction.

Elle le pressentait. Elle gardait cette prérogative avec un soin jaloux. C'était sa dernière forteresse.

A la faveur des intrigues, d'un nom retentissant, de la force d'une usine, une puissante nullité obtenait, dans les campagnes, les suffrages des électeurs. L'élus était dérobé aux yeux de ses mandants par un muraille plus haute que celle qui entoure Pékin; le huis-clos. Dans l'ombre des séances, les maladroits, qui détenaient leur mandat d'une renommée surfaite, cachaient leur sottise encombrante, maintenant ils sont livrés au grand jour, derrière eux se tiendront les hommes dont ils sont chargés de défendre les intérêts. Les incapacités ne pourront plus se dérober, et les réactionnaires seront contraints d'ôter publiquement leurs masques.

La mairie devient ce qu'elle doit être, telle que la souhaitaient nos aspirations démocratiques; le Parlement de la petite ville. On lui ôte son caractère administratif et froid, pour lui rendre l'aspect familial et peuple qui lui convient.

Paris appelait, jadis, son Hôtel-de-Ville; le parloir aux marchands. On devine dans cette appellation qu'il y avait déjà échange de pensées entre le pouvoir et cette bourgeoisie qui était alors le contre poids de la royauté.

Mais en ce qui nous concerne, nous ne saurions mieux comprendre l'importance de cette dernière conquête qu'en lisant le livre que vient de publier M. Marc Guyaz : *Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789*.

Ouvrage utile, livre clair, précis, appuyé sur des faits et d'incontestables documents. Travail d'érudition plus que de passion, qui nous fait assister aux luttes terribles qui devaient aboutir aux franchises communales — à l'Hôtel-de-Ville ouvert au peuple.

Pourquoi M. Marc Guyaz n'a-t-il pas toujours su garder dans la vie publique le sang-froid de l'historien ?

« C'est lorsqu'ils sont frappés dans leurs biens, que les hommes aperçoivent le despotisme et se révoltent contre lui », dit l'auteur. Il le prouve en établissant l'histoire de la Cinquième, première organisation municipale de Lyon, depuis la curie romaine, qui dura un siècle, qui se renouvela à des époques périodiques jusqu'au moment où elle sombra sous la domination de la monarchie absolue.

Mais le peuple n'était qu'un amas servile; les défenseurs de la commune étaient des bourgeois intelligents et actifs, qui commençaient inconsciemment cette révolution qui devait si bien tourner à leur profit.

Le peuple était banni de ces assemblées, à cause de son infériorité intellectuelle et du peu de place qu'il tenait dans la ville.

M. Marc Guyaz nous apprend comment il entra la première fois dans l'assemblée des notables.

Jean Villars et Clément Mulat — qui donna, selon Grandperret, son nom à la Mulatière — étaient les chefs des artisans exploités par la bourgeoisie, chefs éclairés, ils attaquèrent la municipalité sur sa gestion financière — cet éternel défaut de toutes les cuirasses administratives — prétextant que « ceux qui payent doivent savoir où a passé leur argent. »

Une multitude irritée entourait l'hôtel com-

mun, envahit brusquement la salle des délibérations où se réunissait alors une assemblée de notables, et seize procureurs, se détachant de la foule, vinrent formuler les griefs du peuple. « Messieurs les échevins, disaient-ils, constituaient un gouvernement comme à Venise, où rien ne sort des grandes familles. Il était temps de changer de maximes. Il faut qu'on sache que le peuple seul a le droit de nommer les échevins. » Male langage, qui ne serait pas déplacé de nos jours. Ce fut ainsi que la foule entra, pour la première fois, à Lyon, dans l'hôtel commun, dans la maison commune, un soir de juillet 1515.

Le 17 avril 1884, le peuple y entrera à nouveau, mais cette fois légalement, la porte de l'assemblée ne cédera pas sous une pression populaire, elle sera ouverte toute grande, par la loi!

Le livre de M. Marc Guyaz, est bon à lire, aujourd'hui; il permet de suivre les péripéties de cette lutte commencée depuis 15 siècles entre la royauté et la bourgeoisie, puis entre la bourgeoisie et le peuple; il fait comprendre toute l'importance de cette révolution communale, accomplie seulement depuis le 6 avril dernier: l'Hôtel-de-Ville au peuple.

OCTAVE LEBESGUE.

Nous trouvons ces lignes dans la *République française* :

« A leur retour, les Chambres se verront en face de la question de révision de la Constitution, qu'il est absolument impossible d'écarter ou d'éviter. »

C'est aussi notre avis.

Mais il ne faut pas que la *République française* s'imaginer que la France républicaine se contentera d'une révision pour rire.

La Revision et le Gouvernement

Une dépêche, adressée de Paris par notre correspondant, nous donne des renseignements intéressants sur l'attitude des différents groupes en ce qui concerne la révision de la Constitution.

D'après la déclaration portée par M. Jules Ferry, à la Chambre des députés au sujet de la révision de la Constitution, plusieurs sénateurs républicains ont arrêté, dans des réunions tenues hier, l'attitude qu'ils prendront à ce sujet.

Le centre gauche voterait la révision si l'on acceptait les modifications suivantes :

Suppression de l'immovibilité. (Les sénateurs inamovibles seront renouvelés par des sénateurs à temps et par voie d'extinction.

Les élections sénatoriales auraient lieu par le suffrage universel.

Les électeurs et les députés seraient nommés au scrutin d'arrondissement.

Les attributions de la Chambre, en matière budgétaire, seraient délimitées.

Ajoutons que le centre gauche dissident demanderait le retour du parlement à Versailles.

A l'occasion des jours dits saints, l'amiral Peyron a donné ordre aux préfets maritimes de faire mettre les pavillons en berne, de tirer vendredi les coups de canon réglementaires tous les quarts d'heure.

L'année dernière l'amiral Brun avait supprimé cette manifestation religieuse.

Est-ce que nous marcherions arrière, M. le ministre ? Et ce qu'il soufflerait place de la Concorde un vent de réaction.

Nous serions curieux de savoir pourquoi M. l'amiral Peyron a rétabli une cérémonie religieuse supprimée par l'amiral Brun.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Prise de Hong-Hoa

La dépêche officielle annonçant la prise de Hong-Hoa est arrivée au ministère, hier 13 avril, à 8 h. 25 du matin.

Départ pour Cahors

Les ministres Ferry, Campenon, Wal-

deck-Rousseau, Martin-Feuillée et le général Pittié sont partis hier matin de Paris par le train de 7 heures 45 pour assister à l'inauguration du monument élevé à Cahors à la mémoire de Gambetta.

M. Méline à Nancy

M. Méline ne restera pas au ministère, comme on l'avait dit, pendant l'absence de ses collègues, il est parti hier pour Nancy.

Affaire Sainte-Elme

Les journaux du soir annoncent qu'une enquête est ouverte dans le but de rechercher les assassins de M. de Saint-Elme, mort à la suite des blessures reçues dans un guet-apens.

Le pape ne démissionne pas

C'est décidé : Léon XIII reste à Rome; une note arrivée au ministère des affaires étrangères donne cette détermination comme irrévocable.

ARRESTATION DE M. SAVARY

Le bruit court que M. Savary, ex-député, ex-sous-secrétaire d'Etat, serait arrêté depuis hier et incarcéré au Dépôt.

M. Savary a été arrêté à la suite d'une plainte déposée par M. Lamy, actionnaire de la Compagnie électrique.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Nous avons annoncé hier la publication à l'*Officiel* de la nouvelle loi municipale.

Elle crée de nombreuses innovations. Aussi, dans toutes les communes le chiffre des élus est augmenté.

Les communes de 60,000 habitants et au-dessus doivent avoir 36 conseillers, sauf Lyon et Paris.

Le 4 mai la France élira 490,000 conseillers.

Les électeurs seront onze millions environ. Il y a donc à peu près un conseiller pour vingt-trois électeurs.

Les listes électorales ont été unifiées. La loi de 1874 avait établi une distinction pour l'électorat politique : les électeurs municipaux devaient avoir deux ans de résidence; avec la loi nouvelle, pour les deux élections, il suffira de justifier de six mois seulement.

Les maires sont mis dans l'obligation de distribuer les cartes électorales à tous les électeurs. Cette disposition, applicable autrefois seulement aux villes, est dès maintenant en usage dans les communes.

La durée du scrutin est d'un jour, l'heure en sera fixée par un arrêté préfectoral; tous les seconds tours de scrutin seront renvoyés à huitaine.

Sont inéligibles, d'après la nouvelle loi, les magistrats inamovibles, les employés de préfecture ou de sous-préfecture, les ingénieurs des ponts et chaussées et les agents voyers, dans le ressort de leur fonction.

La date de l'élection des maires et adjoints est fixée au dimanche 18 mai prochain.

Enfin, les séances des conseils seront publiques.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Les électeurs du 4 mai auront à renouveler 75 sénateurs et à remplacer 7 sénateurs démissionnaires, soit en tout 82 sénateurs à nommer dans 31 départements et 2 colonies.

Sur ces 82 sénateurs à remplacer, ou à réélire, 43 sont réactionnaires et 39 républicains.

Voici, d'ailleurs, la liste de ces sénateurs pour la région, les noms en italique sont ceux des non-républicains.

Série sortante

Ain : Bonnet, Charles Robin.
 Hautes-Alpes : Xavier Blanc, Georges Guiffrey.

Ardeche : Chalamet, Tailland.
 Côte-d'Or : Lacomme, Mazeau.

Drôme : Malens, Lamorte.
 Gard : Laget (décédé), Gazagne le colonel Meinadier.

Siège vacant

Rhône : Vallier (décédé).

La série sortante date du 30 janvier 1876; à cette époque le mouvement républicain était, sinon moins intense qu'aujourd'hui, du moins entravé considérablement par le ministère d'ordre moral qui avait M. Buffet à sa tête; c'est ce qui explique que les départements de cette série aient plus de sénateurs réactionnaires que de républicains.

Aujourd'hui, il est permis de croire que nombre de réactionnaires resteront sur le carreau, et cela d'autant plus d'importance que la série comprend plusieurs chefs de file du parti réactionnaire, notamment les trois anciens ministres du Seize-Mai : de Broglie, de Fourtou et Brunet.

A la nouvelle de la mort de M. Haëntjens, Eugénie de Téba a adressé à sa veuve la dépêche suivante :

Le malheur si inattendu qui vous frappe m'afflige bien vivement.

Je prends une bien grande part à votre douleur et vous plains du fond du cœur.

Comtesse de PIERREFONDS.

Comtesse de Pierrefonds ? Il paraît que l'espagnole Majesté a trouvé son nom trop chargé de honte pour n'en pas choisir un autre.

C'est un scrupule très légitime dont nous prenons acte.

Elections consulaires.

Des listes sont mises, jusqu'au 1^{er} mai, à la disposition des commerçants, qui doivent prendre part aux élections consulaires.

Les conditions exigées par la loi pour que les commerçants soient électeurs sont celles-ci : inscription au rôle des patentes depuis cinq ans, et résidence de cinq ans dans le ressort du tribunal où l'on veut exercer son droit électoral.

L'effet de cette loi est immédiat. C'est en 1884 qu'il sera procédé au renouvellement de tous les membres du tribunal de commerce.

Le *Clairon*, organe du plus pur royalisme, constate avec amertume qu'à Lyon, le résultat des élections municipales n'est pas douteux.

Les élections seront « déplorables », ce sont les républicains avancés qui triompheront. Merci, *Clairon*, de ce coup de langue d'espérance.

Le *Clairon* en profite pour ajouter que la réaction compte entreprendre une campagne très serrée dans le deuxième arrondissement. Il ne se leurre pas sur le succès, par exemple, il ne sera que « relatif ».

Laissons lui ses illusions dernières : Cornély ne peut se consoler du départ du lys.

LES FÊTES DE CAHORS

La ville est toute pavoisée. Beaucoup d'étrangers; beaucoup de paysans des environs. Le maire de Cahors, M. Sirech, a adressé à ses concitoyens une lettre les invitant à rivaliser de zèle pour donner à la fête tout l'éclat qu'elle comporte en pavoisant et illuminant richement leurs maisons.

La statue de Gambetta est située au bout du cours Fénélon. Elle est encore voilée. A ses pieds, d'un côté, un marin tient le fusil haut, baïonnette au canon; de l'autre, un soldat meurt en levant une main au ciel. Ces deux statues sont encore à l'état de maquettes. Sur le devant du socle se déroule un immense drap, derrière un pili décolé apparaît l'écusson républicain, aux initiales R. F.

L'œuvre de Falguière fait face à des maisons provinciales aux toits inégaux derrière lesquels s'élève la colline de la Fontaine des Chartreux. Ce monticule est semé de vignes et de petits bouquets d'arbres.

Grand remue-ménage à la Halle, où doit avoir lieu lundi le banquet de 600 couverts.

Les officiers d'infanterie ont offert un punch hier aux officiers de cavalerie venues de Toulouse et de Montauban avec leur régiment.

Le train ministériel amenant M. Raynal a été en retard d'une heure et demie.

Le train ministériel est arrivé à Cahors, hier dimanche, à onze heures du soir. MM. le président du conseil, le général Campenon, Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée et le général Pittié, représentant le président de la République, en sont descendus.

Ils ont été reçus dans la salle d'attente par les autorités. Nous remarquons le secrétaire général, les généraux Villain et Guyas, les sous-préfets de Figeac et de Gourdon, l'ingénieur en chef, les adjoints, etc. Le maire a adressé quelques paroles. C'est M. Ferry qui lui a répondu.

On cite parmi les invités déjà arrivés, dans la ville, plusieurs sommités du barreau, de la science et des arts.

Des télégrammes ont été envoyés de différentes nations.

M. Castelar a adressé au maire de Cahors une lettre, s'excusant de ne pouvoir assister à l'inauguration de la statue de Gambetta, dont il loue le talent oratoire. Il considère les fêtes de Cahors comme l'annonce d'une future confédération latine.

NOS INFORMATIONS

— M. Patenôtre, ministre plénipotentiaire à Pékin — avec mission à Hué — est nommé officier de la Légion d'honneur.

M. Patenôtre était chevalier depuis le 30 juillet 1878.

— Le syndicat de l'Union des chauffeurs et matelots du port de Marseille vient d'adresser à MM. les sénateurs et députés une pétition revêtue de 1,000 signatures appelant l'attention des Chambres sur leur situation qui est digne du plus grand intérêt.

— M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, est parti pour Yvetot, où il va présider une grande fête donnée à l'occasion de l'inauguration du service des eaux.

— L'autopsie du cadavre de M. de St-Elme a été ordonnée.

— M. Renan est nommé membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Mignet, décédé.

— La *Petite France* annonce qu'il est de nouveau question de la démission de Camescasse; ce personnage abandonnerait la préfecture de police pour des raisons personnelles.

Le même journal croit savoir que sa succession serait offerte à M. Leguay, directeur de l'administration départementale au ministère de l'intérieur, ou à M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône.

La mort de M. Mignet a fait un nouveau vide parmi les survivants de la protestation contre les Ordonnances de 1830; deux des signataires, octogénaires comme lui, et comme lui du *National*, Hippolyte Rollet et Chambolle, l'avaient précédé de quelques mois.

Il ne reste plus aujourd'hui des quarante-trois signataires que M. Moussette, du *Courrier Français*, qui a été inspecteur des chemins de fer sous l'empire.

On nous écrit du Mans :

— Le comité électoral est décidé à accepter une liste de conciliation avec les opportunistes, dans l'intérêt du principe républicain; car la division des deux nuances de la démocratie manceauise, qui sont à peu près de force égale, ouvrirait certainement la porte du conseil municipal à quelques réactionnaires.

— Plusieurs journaux officieux ont déclaré que le gouvernement a renoncé à la création d'une Banque tunisienne privilégiée.

Ces journaux se trompent.

Nous pouvons affirmer que des négociations ont été engagées pour la création de la Banque en question, et que ces négociations sont très avancées.

La Russification de la Pologne

Des nouvelles de Lemberg disent que le nouveau gouverneur de Wilna, en Pologne, prend des mesures très sévères contre les Polonais. Tous les employés du gouvernement ont été renvoyés, quoiqu'ils aient offert d'adopter la religion russe. L'usage de la langue polonaise a été interdit et, dans une seule semaine, trente-six personnes, que l'on avait entendues se servir de cette langue, ont été condamnées de 25 à 100 roubles d'amende.

Au Tonkin

La brigade Négrier a bombardé huit villages précédant Hong-Hoa.

L'ennemi a commencé alors à évacuer la ville sans résistance après avoir mis le feu partout.

La brigade Brière passa la rivière Noire pendant la retraite de l'ennemi pour tourner les côtes montagneuses.

Le lendemain, elle entra à Hong-Hoa.

Les Chinois fuient vers Phu-Lang.

LES CONVENTIONS TUNISIENNES

Voici, d'après le *Journal officiel*, une partie du texte de la loi portant approbation de la convention conclue avec le bey le 8 juin 1883 :

Art. 2. — Le gouvernement français garantira, à l'époque et sous les conditions qui lui paraîtront les meilleures, un emprunt à émettre par S. A. le bey pour la conversion ou le remboursement de la dette consolidée s'élevant à la somme de 120 millions de francs et de la dette flottante jusqu'à concurrence d'un maximum de 17,550,000 fr.

S. A. le bey s'interdit de contracter, à l'avenir, aucun emprunt pour le compte de la régence, sans l'autorisation du gouvernement français.

Art. 3. — Sur les revenus de la régence S. A. le bey prélèvera : 1° les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt garanti par la France; 2° la somme de 2 millions de piastres (1,200,000 fr.) montant de sa liste civile, le surplus des revenus devant être affecté aux dépenses d'administration de la régence et au remboursement des charges du protectorat.

Art. 4. — Le présent arrangement confirme et complète, en tant que de besoin, le traité du 12 mai 1881. Il ne modifiera pas les dispositions précédemment intervenues pour le règlement des contributions de guerre.

Fait à Marsa, le 8 juin 1883.

Signé : Paul Cambon.

Signé : Ali, bey de Tunis.

LES GRÈVES

Anzin.

Rien de nouveau. Le bassin houiller est calme.

— Voici la conclusion de la lettre recommandée, adressée par Basly au procureur de la République :

« Je dénonce cette lettre (la lettre que nous avons publiée hier) comme l'œuvre d'un faussaire et je viens déposer entre vos mains une plainte régulière en faux en écriture privée :

« 1° Contre l'auteur ou leur auteurs de ce document;

« 2° Contre M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui en a fait publiquement usage :

« Crimes et délits prévus par les articles 150 et 151 du code pénal, ainsi conçu :

« Art. 150. — Tout individu qui aura, de l'une des manières exprimées en l'article 147, commis un faux en écriture privée, sera puni de la réclusion. — L. 448 S. — P. 28, 47, 145 S. 163 S.

« Art. 151. — Sera puni de la même peine celui qui aura fait usage de la pièce fautive. — P. 148.

« Emile BASLY. »

Saint Etienne

Le comité fédéral des syndicats des ouvriers mineurs français a tenu à Saint-Etienne une réunion qui comprenait les délégués des bassins houillers du Tarn, de l'Aveyron, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de Rive-de-Gier et de la Loire.

Une adresse au ministère de l'intérieur a été votée à l'unanimité.

Voici le texte de cette adresse :

« Saint Etienne, 11 avril 1884.

« Monsieur le ministre,

« Les délégués des syndicats miniers de France réunis à Saint-Etienne, au siège social de la Fédération des chambres syndicales des ouvriers mineurs français, ont décidé à l'unanimité qu'une adresse vous sera transmise, afin que vous interveniez par tous les moyens en votre pouvoir dans le conflit élevé entre les Compagnies d'Anzin (Nord), de Bressac (Puy-de-Dôme) et les ouvriers de ces compagnies.

« Au nom des ouvriers mineurs de la Loire, du Tarn, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et de la Creuse, ils espèrent que le gouvernement de la République française ne laissera pas plus longtemps les travailleurs des mines livrés à l'arbitraire des Compagnies concessionnaires de monopoles délivrés par les gouvernements réactionnaires de la France à supportés depuis le Premier Empire, et qu'il saisira au plus tôt les Chambres d'un projet de révision des lois existantes établies toutes en faveur de ces concessionnaires.

« Disposés à tout attendre du pouvoir des lois, ils ne doutent pas que, considérant les conséquences désastreuses de pareils conflits pour les travailleurs et la légitimité de leurs revendications, vous ne leur donniez pleine satisfaction.

« Ils sont, monsieur le ministre, etc.

« (Suivent les signatures.) »

ETRANGER

Madrid. — Quatre cents cochers se sont mis en grève aujourd'hui.

— Une dépêche de Madrid a déjà signalé l'accord intervenu dans l'affaire d'Andorre.

On assure que le gouvernement français et l'évêque d'Urgel se sont entendus sur la question du désarmement, qui était le point principal du litige. Il paraît, en effet, que des armes de guerre avaient été introduites dans la petite République pyrénéenne et distribuées exclusivement aux adversaires de l'influence française. Ceux-ci, grâce à la supériorité de leur armement, avaient pu terroriser le parti contraire et vicier les élections locales.

La solution de cette question du désarmement va permettre de recommencer les élections dans des conditions de calme et d'ordre qui en assureront la sincérité.

ACCIDENT SUR LE RHONE

DEUX VICTIMES

Six personnes montaient hier, vers 4 heures du soir, une barque nommée *Eole*, une frêle embarcation à mâture et voiles excentriques.

Tous les passagers avaient l'habitude de la rame, mais ni les présages d'un temps sombre et

les courants menaçants d'un vent violent, ni les sages conseils de M. Moulès, maître de platte, qui avait plusieurs fois refusé de lancer la périlleuse embarcation, les malheureux amateurs commencèrent leur promenade nautique, pleins de confiance.

Le léger bateau descendait le courant si rapide du Rhône. Sous le pont de la Guillotière, les tourbillons sont dangereux, surtout en ce moment, en raison des courants coupés par les banches de table, nombreux en cet endroit.

A la suite de quelle manœuvre malheureuse la barque chavira-t-elle? Personne ne saurait le dire, car ce fut sous le pont même que se produisit l'épouvantable accident qui devait amener la mort de l'un d'eux.

Les promeneurs de la berge entendirent des appels désespérés : la barque était vide; les six imprudents canotiers étaient victimes de leur témérité.

C'était un spectacle effrayant. Quatre d'entre eux luttèrent avec un courage surhumain contre les remous qui les repoussaient du quai avec une force prodigieuse. L'un d'eux put gagner l'une des piles du pont et s'y cramponner.

De tous côtés on détacha des barques. Trois jeunes gens y purent être heureusement recueillis.

Deux autres se débattaient avec énergie. Les spectateurs suivaient avec anxiété les péripéties de ce drame terrible.

M. Delaigues, gardien de la Mairie, et M. Chantant, capitaine de la compagnie maritime de sauvetage, accourus sur les lieux à l'annonce de l'accident, montés sur une barque, parvinrent à repêcher l'un des noyés; mais tous les soins qui lui furent prodigués ne purent le rappeler à la vie.

Une autre barque, habilement dirigée par M. Flamier, maître marinier, et M. Moulès, maître de de platte, le patron de la malheureuse victime, se portèrent au secours des naufragés.

Quant au cadavre transporté à la Morgue, il ne tarda pas à être reconnu par M. Barat pour celui de M. Alexandre Reynaud, garçon de platte sur le Rhône, originaire de Barcelonnette, âgé de 24 ans, lequel devait se marier dans quinze jours avec une jeune fille de la Tour du Pin, la fiancée était partie le matin même pour son pays, y chercher les papiers nécessaires à son union.

Ce dramatique accident, produisit, on le conçoit, une émotion profonde dans la foule des promeneurs, et jeta une note douloureuse au milieu de la joie causée par la première fête du printemps.

Le propriétaire de la barque est un fabricant de toiles de tentes, demeurant quai de l'Hôpital, qui avait engagé dans cette malheureuse partie de plaisir un de ses collègues et deux jeunes gens de 14 à 15 ans, habitants la rue Montesquieu.

D'après les renseignements qui nous parviennent à la dernière heure, une des barques de sauvetage était montée par les citoyens Grosbois, fabricant de formes, et Beziat de la Compagnie Maritime.

Nous félicitons chaudement les courageux citoyens qui n'ont pas hésité un seul instant à se porter au secours des naufragés de l'*Eole*.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Théâtre des Célestins

Don César de Basan. — Vive dieu ! nous voici revenus au bon temps des rapières et des gentilshommes : nous le devons à M. Dufour. Eh ! bien, là, entre nous, je vous avouerai ingénument que le public n'a pas l'air d'en ressentir un pressant besoin : à voir le peu de rapidité avec laquelle il s'est porté aux Célestins, on croirait vraiment qu'il n'en voit aucune nécessité.

Lorsque Maurice eut, à son tour, raconté comment M. Dalifroy avait pénétré, par une nuit d'hiver, dans la chambre d'Andrée, pour lui enlever sa fille; lorsqu'il lui eut raconté comment il avait trouvé la pauvre femme, mourante, étendue près du berceau de son enfant disparue, — Inès jeta un cri, et se précipitant dans les bras de son père, elle lui dit avec des sanglots :

— O ma mère ! ma pauvre mère ! — Oui, c'était une sainte et ce fut une martyre. — Nous la vengerons, n'est-ce pas ?

— Merci ! répondit Maurice en la serrant avec force contre sa poitrine. — Merci pour elle, mon enfant ! — Il me semble que je te retrouve pour la seconde fois, et que tu deviens plus réellement la chair de ma chair ! — Tu es bien la fille d'Andrée... Oui, nous la vengerons.

— Justice sera faite, — ajouta Ivan, avec cet enthousiasme un peu sombre qui lui était habituel.

Alors, Maurice, reprenant sa lugubre histoire, raconta l'acte de folie qu'il avait commis, son arrestation, sa condamnation.

Ici, nous devons lui rendre la parole et l'écouter lui-même.

ARTHUR ANDRÉ

(A suivre)

Feuilleton de L'AVENIR (19)

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

Inès avait déjà senti les passions, et appris les devoirs de la femme.

Elle savait la vie.

On pouvait tout lui dire, et, le pouvant, on le devait.

Il lui raconta donc toute l'histoire d'Andrée, avant l'époque où elle avait rencontré, puis aimé Maurice.

Il lui raconta son mariage; son existence auprès de M. Dalifroy; ses déceptions et ses douleurs de jeune femme, méprisée, sacrifiée par son mari; — les relations de ce dernier avec Athénaïs; — la naissance d'Emma, — cette sœur utérine d'Inès, qu'Inès n'avait jamais connue, dont elle ignorait même le nom, ainsi qu'elle ignorait le nom de M. Dalifroy et jusqu'à son existence.

Il lui raconta comment celle qui devait être un jour sa mère découvrit la trahison dont elle était victime et apprit, du même coup, qu'elle était trompée et qu'il y avait

au re chose que les devoirs fades ou répugnants de l'épouse sans amour, près de l'époux qui n'aime point et qui use simplement d'un droit égoïste et sans délicatesse.

Inès écoutait tout cela, silencieuse, avec plus d'étonnement peut-être que d'indignation.

A son âge, on sent et l'on comprend mieux la passion farouche et nette que certaines meurtrissures sourdes du cœur.

Cependant l'éteufement moral et intellectuel dont avait souffert sa mère, pendant cette période de son existence, la touchait vivement, ayant subi elle-même, dans d'autres conditions, une compression analogue.

Mais, quand Maurice entra en scène lui-même, et avec lui, l'amour, Inès fut remuée jusque dans les entrailles.

Elle avait aimé... ou cru aimer... et, à son âge, tout ce qui touche à cet ordre de sentiments trouve de l'écho dans l'âme.

Maurice lui raconta donc, avec une éloquence émue, comment il avait connu Andrée, comment leurs deux cœurs étaient allés l'un à l'autre dès la première rencontre.

Puis il reproduisit, dans tous ses détails, l'heure fatale où M. Dalifroy éclairé, guidé par les conseils de madame de Séverin, les avait surpris, et de quelle sorte il avait

chassé la femme adultère, en la condamnant à vivre avec son amant.

Ivan, qui avait déjà entendu ce récit des lèvres de Maurice Aubin, l'écoutait, cependant, avec une attention passionnée, comme s'il lui eût été nouveau.

Mais il s'interdisait toute parole, même le geste le plus indifférent, ne voulant point agir sur les impressions de la jeune fille, les influencer en quoi que ce soit.

C'était à elle, à elle seule, de sentir et de se prononcer ensuite, suivant les impulsions de sa nature et de sa conscience.

Enfin, Maurice en vint à l'existence, d'abord de bonheur, ensuite d'affreuses tortures, qui fut le lot des deux amants.

Il décrivit, sans pitié, longuement, en détail, cette lente chute dans la misère; cet ensevelissement graduel dans le désespoir; la naissance d'Inès, au milieu de cette pauvreté et de ce drame sombre, dont le dénouement ne pouvait être qu'atroce.

Il n'oublia rien, — pas même le sacrifice d'Andrée, lorsqu'elle alla trouver son mari. Inès était devenue pâle, en entendant cette partie du récit.

Ses yeux s'étaient allumés, son sein se soulevait avec force.

L'indignation et la pitié entraient en elle, et tout son jeune visage, illuminé d'une passion intense, disait éloquentement ce qu'elle ressentait.

Pourtant la résurrection de don César de Bazan, route indiquée après les trois brillantes représentations de *Ru-Blas*, devait attirer un public nombreux désireux d'assister à la contrepartie de ses prouesses, il n'en n'est rien et il n'y avait des spectateurs qu'aux 3^{es} galeries.

L'interprétation a été satisfaisante : M. Simon Jalabert est superbe d'entrain et de gaieté sous les traits de l'illustre hidalgo ; M. Roger est un roi d'Espagne, plein de noblesse, et M. Dumoraize un traître de la plus belle venue, quant à M^{mes} Antonelli, Billon et Lavigne, elles sont toutes trois dignes de nos plus sincères félicitations.

FERDINAND FROISSY.

BOHOS DES THÉÂTRES

Cirque Rancy

A l'occasion des vacances de Pâques, aujourd'hui lundi, demain mardi, mercredi et jeudi, il y aura deux grandes représentations par jour, à 3 heures et à 8 heures, avec le concours des deux grands succès du jour, le célèbre O'Kill, l'homme aux pousées, et les deux éléphants prodiges, et de MM. et M^{mes} Jée écuyers de premier ordre.

LES JOYEUX GAULOIS

Hier à 3 heures avait lieu au local du restaurant de La Boule d'or, 34 avenue des Ponts, un concert-bal donné par les Joyeux Gaulois. Cette vaillante société n'avait rien ménagé pour l'organisation de la fête, et c'est devant une salle comble, que la fanfare de la Mouche a brillamment enlevé le pas redoublé de Bléger « Le Triomphal ».

Nous avons eu le plaisir d'entendre M^{me} Abraham, MM. Vallant, rappelés dans les rameaux, Bazeaud, Jalet, Clavel, Louis, etc. Citons particulièrement MM. Vial et Roujet qui n'ont cessé d'égayer l'assistance par leurs monologues et chansons très attrayantes.

Entre la 1^{re} et la 2^e partie, la fanfare de la Mouche enlève avec un brio et un ensemble parfait « la Marseillaise », pendant que la société fait une quête dont le produit de fr. 17,60 sera versé moitié au Denier des Ecoles, moitié aux Ecoles de la Mouche.

Après le concert bal, où n'a cessé de régner la plus franche gaieté connue, aux Joyeux Gaulois.

A TRAVERS LYON

Par occasion. — Madame Bailly, blanchisseuse à Vourls, avait entreposé un panier d'osier sur une table placée devant le café Vert, place Henri IV. François Seehotzer, frotteur à ses heures, jugea l'occasion favorable, et emporta le panier, lorsqu'il se vit arrêté par les agents de police.

Entre l'arbre et l'écorce. — La nuit dernière, vers 11 heures, une vingtaine de personnes s'étaient rassemblées dans la rue, après de nombreuses libations et chantaient gaïement, lorsque les gardiens de la paix les invitèrent à se retirer.

L'un d'eux ayant protesté, les agents se disposaient à le conduire au poste, lorsque le jeune Ponsard intervenant, s'opposa à l'arrestation de son ami.

Ce fut lui qui fut arrêté pour outrages et rébellion envers les agents.

Hospitalité. — Un militaire du 98^e de ligne fut trouvé la nuit dernière couché vers une heure du matin dans une casemate du fort Montessuy avec deux femmes, les nommées Joséphine Bal, couturière, et Louise Meelot, guimpère, à qui il avait offert l'hospitalité.

Les deux femmes furent arrêtées pour vagabondage; quant au militaire, il fut remis provisoirement en liberté.

Un bain dans la Saône. — Un individu qui se trouvait hier sur la mouche n° 3 tombait dans la Saône en se penchant en dehors. Retiré aussitôt par les employés du bateau, il en fut quitte pour un bain froid.

Vol. — M. Delobre, épicière, Grande-Rue de la Guillotière, avait laissé une montre en argent dans sa chambre, lorsque, hier soir, il s'aperçut qu'elle avait disparu. Delobre déposa une plainte au commissariat de police, ce qui n'empêche pas que la montre est perdue.

Un voleur averti. — Madeline Battis, garçon d'écurie, demeurant rue de l'Hospice-des-Visillards, 5, s'introduisit hier chez M. Perret, Grande-Rue de la Guillotière, 265, et enleva 5 kilos. de crin dont il avait besoin pour un coussin de voiture. Il voulut emporter en même temps un litre de vin pour se désaltérer pendant son travail, mais mal lui en prit, car M. Perret survenant arrêta le voleur.

Les tramways en marche. — Beaucoup de personnes ne savent pas descendre d'un tramway en marche; le plus simple est alors de faire arrêter le véhicule pour en descendre. Pour n'avoir pas pris cette précaution, M. Antoine Devrand tombait hier à l'entrée du pont de la Guillotière. Fort heureusement, il ne se fit que de légères contusions et, après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Enjolra, il put continuer sa route.

Perles et trouvailles. — Un trousseau de clefs trouvé sur la place Bellecour a été déposé au bureau de police.

Collision. — Le tramway n° 56 passait hier rue Bourbon, lorsque la voiture de M. le docteur Bondel, quai de Retz, 2, qui débouchait de la rue Sainte-Hélène, se précipita contre la plateforme. Le cocher du tramway reçut une légère blessure à la main. Pas d'autre accident.

Une folle. — Une vieille femme, qui paraît avoir perdu la raison, a été trouvée hier vers 10 heures du soir sur le quai de l'Hôpital par les gardiens de la paix, qui la conduisirent à l'Hôtel-Dieu.

A la Morgue. — Un des cadavres retirés de la Saône et déposé à la Morgue, a été reconnu pour celui de M. Joseph Margerit, demeurant cours du Midi, 26, qui avait disparu depuis le 31 mars.

Cheval abattu. — La voiture de place n° 258, passant à 3 heures du matin sur le quai des Célestins, lorsque le cheval s'abattit cassant les deux brancards de la voiture.

Rue Thomassin. — Cinq jeunes gens qui avaient bien diné, sans doute, passaient hier, vers 4 heures de l'après-midi, rue Thomassin, lorsqu'ils furent invités par les gardiens de la paix à faire moins de tapage. L'un d'eux, nommé Blanchet, voulait battre les agents, et ses camarades eurent toutes les peines du monde à lui faire entendre raison.

Accident du P.-L.-M. — Hier, le train de voyageurs 8, partant de Lyon-Perrache à 8 h 7 du matin, passait sur le pont de la Mulatière, lorsque la pontière d'une voiture de première classe se détachant, on ne sait comment, est venue tomber sur la route sans atteindre les passants fort heureusement.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui lundi, à 5 h. 34 de l'après-midi auront lieu les funérailles purement civiles du citoyen

Pierre DENONSAUX

Le convoi partira de l'hospice de la Charité, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

Aujourd'hui lundi, à 4 heures du soir, aura lieu l'enterrement civil du citoyen

Adrien-Hyacinthe MARQUÉ

Trésorier du Sou des écoles laïques d'Oullins.

Le convoi partira du domicile du défunt, boulevard de l'Yseron, 9, pour se rendre directement au cimetière d'Oullins.

TRIBUNE LIBRE

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du troisième arrondissement de Lyon. — Réunion plénière. — Tous les délégués dudit comité, ainsi que la commission du concert-fembois sont invités à assister à une réunion plénière privée qui aura lieu mardi 15 courant, à 8 heures du soir, au local habituel.

Le secrétaire : GUILHAUMET.

Menuisiers. — Tous les membres de la commission des onze, de la menuiserie, sont convoqués d'urgence, relativement aux déterminations à prendre pour la réunion générale du dimanche 20 avril.

Les secrétaires et trésoriers du syndicat actuel sont également convoqués, au siège du syndicat, le lundi, 14 avril, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Très urgent

La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon est prévenue que la réunion, qui devait avoir lieu le dimanche 13 avril, est renvoyée au dimanche suivant 20 courant, à cause d'un grand nombre de sociétaires absents de Lyon.

Le trésorier : Chambion.

Comité des républicains radicaux socialistes du 4^e arrondissement.

Citoyens, Nous appuyons les groupes en voie de formation de procéder à la nomination d'un délégué pour assister à une réunion plénière qui aura lieu, le 16 avril prochain, à 8 heures du soir, boulevard de la Croix-Rousse, 159, chez M. Chappuis.

Il est de votre devoir de répondre à notre appel, les électeurs se sont déjà appelés à élire les conseillers municipaux dudit arrondissement.

En conséquence, travailleurs, groupés-vous autour de votre comité, pour rechercher des hommes intègres, voulant faire disparaître les abus, et les réformes par des réformes nécessaires, les procès-verbaux seront reçus : chez M. Simon, rue Jacquart, 18.

M. Michallic, rue de Belfort, 23.

Pour la Commission

Le secrétaire, Forget.

Comité central de l'Union des républicains radicaux socialistes du 6^e arrondissement. — Tous les membres appartenant au Comité sont convoqués en réunion plénière mercredi soir, 16 avril, à 8 heures du soir, salle Mollière, 49, 51 rue Pierre-Corneille.

Les listes des candidats présentés et ayant accepté devaient être closes à cette séance (dépêche délaï), les groupes sont priés d'activer leurs travaux, afin qu'ils déposent leurs procès-verbaux concernant les candidats qu'ils proposent.

Les procès-verbaux des nouveaux groupes sont reçus chez les citoyens :

Carruel, cours Lafayette, 79.

Rive, rue Masséna 19.

Cassard, rue Guvier, 3.

Les lettres qui n'ont pas pu parvenir aux membres des groupes, seront remises à la porte par les délégués.

La Commission.

Le banquet annuel des lithographes de Lyon aura lieu le dimanche 4 mai 1884, à midi au restaurant Gaillard, place de Trion à St-Just.

Les cotisations sont reçues tous les samedis soirs, de 8 à 10 heures, café de la Patrie, rue de la Préfecture, 2.

Le secrétaire, A. Felder.

Tribu lyonnaise. Société de consommation et de production à capital et perso. variables. — Cette Société, fondée sur une base humanitaire et philanthropique, a pour but : 1^o de créer un matériel des classes laborieuses qui, dans une association uniquement coopérative, progressive et en participation, pourront se procurer tous les objets de consommation et de production nécessaires à l'existence, en bonne qualité et à prix réduit.

Son but est également de créer une caisse de retraite pour la vieillesse, dont la répartition se fera uniformément entre chaque sociétaire ayant droit.

La Société est fondée par action, à capital et personnel variables; sa durée est illimitée. L'action nominative est de 100 francs, dont 50 seront versés au fonds social par fractions de 1 franc par semaine, et 50 francs pour libérer l'action seront convertis par les bénéfices et ne pourront, dans aucun cas, être réclamés aux actionnaires.

Cette Association, créée sous la dénomination de *Tribu lyonnaise*, pouvant prendre une grande extension, et le capital étant la pierre fondamentale de tout édifice social, il ne sera distribué ni intérêts ni dividendes.

Cette Tribu, dotée, par les assemblées générales, d'administrateurs capables et intelligents, d'un contrôle intégral et clairvoyant, se peut se joindre à un nombre considérable d'adhérents, car tout travailleur est assez soucieux de son bien-être et de l'avenir de sa famille, pour vouloir coopérer à la prospérité de l'œuvre commune.

La commission qui a demandé la vérification des livres à l'honneur de prévenir MM. les délégués et sociétaires de la société *l'Union des Travaillants*, qu'une réunion publique aura lieu, lundi prochain 14 avril, à 8 heures, à deux heures précises, salle Gamet, rue de Chartré, 8.

La réunion étant publique, les personnes qui se présenteront devront être munies de leur livret pour être admises.

NOTA — Une note concernant des renseignements sera distribuée aux intéressés.

Pour la commission :

Le secrétaire, Bandon.

Soixante-unième Société de secours mutuels d'Oullins. La commission a l'honneur d'informer les sociétaires que le banquet annuel aura lieu cette année le 22 mai. Elle engage tous ses co-sociétaires à bien vouloir prendre part à cette fête de fraternité.

Nota : Les adhésions seront reçues au siège de la Société, ou aux adresses suivantes, jusqu'au 16 mai inclus :

Dorieux, président;

Malton, secrétaire;

Ganter, trésorier;

Colin, Marlon, Michel, Astier, assesseurs.

Oullins, le 10 avril 1884.

Le président de la commission :

DORIEUX.

Dames réunies. — Grand concert-fembois organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Vaise.

Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon, prêteront leurs concours pour cette après.

Des billets sont déposés aux adresses suivantes :

MM. Gansard, rue de Flesselles, 22;

Garnier, rue Cély, 8;

Lacour, rue Garibaldi, 138;

Ganvial, cours Gambetta, 91;

A la Chambre syndicale, rue Chapenney, 58.

Le comité des républicains radicaux d'Oullins pour les élections municipales, élu en réunion publique, le 8 décembre dernier, porte à la connaissance des électeurs, que le mandat qui lui a été confié, touchant à sa fin, donnera prochainement le résultat de ses travaux.

Pour le comité,

Le secrétaire : Périllat.

Les Enfants de Lyon (Chorale du 3^e arrondissement). — Cette société informe les personnes qui seraient désireuses d'en faire partie qu'elles peuvent se faire inscrire, au siège de la Société, 112, rue Mollière, tous les mardis et samedis de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir.

Elle les informe également qu'un cours de solfège est spécialement organisé pour les personnes ne connaissant pas la musique.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Hygie, 60 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Hygie, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 90 au lieu de 1 fr. 50 ; Fer Bravais, 4 fr. 90 au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 5 fr. 50 le litre ; Huile de foie de morue pure, 2, 3, 50 et 3 fr. le litre ; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 2 fr. le litre; Sirop de Rochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont payées 40 c. 0/10 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

A L'IMPOSSIBLE

35, Rue Centrale, 35

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un COSTUME COMPLET sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, surdités, bourdonnements, que le traitement russe du Dr. Lewenthal, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie BOUQUET, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon ; Ledran, à Paris, faubourg Montmartre ; Jara, à Clermont-Ferrand ; Bouchard, à Saint-Etienne ; Hemery, à Bourg ; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement : 4 fr. 50.

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

— Peut-être?... demandèrent plusieurs voix à la fois.

— Peut-être, reprit solennellement Benito, peut-être a-t-il déjà goûté de la chair humaine; et ces animaux, comme je vous le disais tout à l'heure, étant fort sensuels, il dédaignera la chair d'un cheval pour celle de l'un de nous, ce dont, à tout prendre, on n'a pas trop le droit de le blâmer.

— C'est rassurant! interrompit Cuchillo.

— Certainement, car il se contentera d'un seul, à moins...

Benito paraissait être l'homme des réticences effrayantes; aussi nul n'osa plus l'interroger pendant une minute. Cependant Cuchillo, impatient de le voir rester silencieux...

« Achevez donc, de par tous les diables! — Je voulais dire, répondit l'ancien vaquero, à moins qu'il n'ait sa femelle avec

lui, auquel cas... Mais à quoi bon vous effrayer?

— Que le tonnerre vous brûle! cria Baraja. Parlez donc!

— Auquel cas il se croirait obligé de faire à sa compagne la galanterie d'un second d'entre nous, acheva Benito comme à regret.

— Corbleu! dit Baraja avec ferveur, je prie Dieu que ce tigre-là soit célibataire. » Et il jeta convulsivement dans le foyer une brassée de branches mortes.

« Doucement donc, répéta Benito, nous avons encore au moins six heures de nuit, et pas pour une heure de bois sec devant nous. »

En disant ces mots, il arracha au brasier une partie des aliments qu'y avait jetés Baraja.

« Ainsi donc, nous avons trois chances, continua-t-il en se rasseyant comme un homme décidé à subir un sort inévitable : la première, que ce tigre n'ait pas trop soif; la seconde, qu'il se contente d'un des chevaux; et la troisième, que ce soit un tigre garçon, comme dit l'ami que voilà. »

Personne n'osa contester la terrible exactitude de calcul, qui avait du reste son rassurant; mais il était dit que ces trois chances, nulle ne devait rester avant la fin de la nuit.

Bientôt cependant une clarté conso-

lante apparut à l'horizon : c'était la lune qui se levait.

Ses rayons ne tardèrent pas à verser des flots de lumière blanche sur la cime des arbres, au haut desquels les chouettes faisaient seules entendre leurs notes lugubres. A l'exception de l'oiseau moqueur, qui répétait de temps à autres ses cris plaintifs; du vampire, qui troublait le silence de la nuit du frolement de ses grandes ailes, les solitudes environnantes paraissaient n'abriter nuls hôtes vivants autre que le groupe de chevaux et de cavaliers rassemblés autour ou à peu de distance du foyer.

« Pensez-vous, demanda Tiburcio à Benito, que le jaguar se soit retiré? J'ai entendu plus d'une fois ces animaux hurler la nuit autour de ma hutte et s'éloigner pour ne plus revenir. »

— Oui, répondit le domestique, quand les abords de leur abreuvoir étaient libres, quand ils éventaient sans doute l'odeur de quelque proie lointaine; mais ici, leur abreuvoir est intercepté, nous sommes en grand nombre, et le jaguar n'abandonne pas ainsi l'endroit où se trouvent réunis son boire et son manger. Tout animal féroce moins sensuel que le jaguar en ferait autant. Prions Dieu que celui-ci soit seul en chasse! mais, pour s'être éloigné, je n'en crois rien. »

Un grondement sourd, moins rapproché il est vrai que le premier qu'ils avaient entendu et moins éloigné aussi que le second, vint confirmer l'assertion de l'ancien vaquero.

« C'est signe, dit-il, que la soif devient plus vive; car l'air de la nuit ne fait que l'irriter, en lui apportant les fraîches émanations de la citerne. »

Cependant le brasier, petit à petit consumé, jetait des lueurs moins vives, et la provision de bois touchait à sa fin. Une proportion effrayante s'établissait entre les progrès de la soif chez le tigre et la diminution du bois au foyer. La lueur du feu était la plus infranchissable barrière à opposer au désespoir de la bête féroce.

« La soif serre de plus en plus le gosier du jaguar, à n'en pas douter; la première chance nous échappe déjà, je le crains, dit Benito d'un air morne. »

— Hijo de... te tairas-tu! s'écria Cuchillo en s'avançant le couteau à la main vers Benito. Prophète de malheur! n'as-tu que des nouvelles lugubres à nous donner?

— Que puis-je faire? dit le domestique sans s'émouvoir. Je suppose que je ne parle qu'à des hommes de cœur, et quand votre cœur ferait ce que le jaguar veut faire d'un moment à l'autre, ce sera une chance de moins en votre faveur.

SPECTACLES DU 14 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4 *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Leceq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/2. *l'Hotel Godelot*, comédie en 4 actes, *Don César de Bazan*, drame en 5 actes.

Théâtre des Variétés. — *Le Juif-Errant*, grand drame en 10 actes.

Cirque Rancy. — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h., grandes représentations équestres. **Scala-Bouffes.** — Spectacle varié.

Panorama de Lyon. 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

Casino des Arts. — Spectacle varié.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Casino de Vaise. — Dimanche 13 et lundi 14 avril, grand concert à 4 heures, bal à 8 heures.

Une mise décente est de rigueur.

Grandes MODÈS DÉTAIL
MM J. CLÉMENT
Grande-Côte, 87, Lyon
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

HERNIES Sans Opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséq. plus de bandages. Dr GAILLARD quai Charité, 1, Lyon.

ARTICLES

POUR

LA PEINTURE ARTISTIQUE

Couleurs fines à l'huile

COULEURS POUR L'AQUARELLE

Couleurs pour Porcelaine

Grand choix de boîtes garnies, chevalets de table et d'atelier, etc., à des prix très réduits

chez GUYOT

4, rue Saint-Dominique, Lyon

FABRIQUE DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC

VERNAY

Graveur sur Métaux, rue de Sèze, 4, Lyon

LIQUEUR DES DAMES

Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de Matrices, Déplacements, Règles douloureuses, Suppressions accidentelles, Sécheresses, Suites de Couches, Rétention d'écouls, Fibrose blanche, — Agénésie en tout. Ecrire à M. J. L. L. 10, rue de la République, 10, Lyon.

OMBRELLES

En-Cas. Parasols

Haute-Nouveauté

Agrandissement de la Maison

DU

ROBINSON

Soie pure garantie

Mlle CÉLU, 2, rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire de la Parasolerie

Lyonnaise, vend tout de Conscience

à très-petit bénéfice

PLUS DE BENZINE

L'ORÉODOXINE

Eau à détacher sans odeur

SE TROUVE PARTOUT

DÉPOT GÉNÉRAL

25, quai Tilsitt, 25, Lyon

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue St. Catherine délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Guérison radicale des **HERNIES** Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. **THERON & Co**, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

LES ANNONCES

sont reçues tous les jours

DE 8 H. DU MATIN A 6 H. DU SOIR

au Bureau du journal

3, Place de la Bourse

Les Avis d'acquisition et de dettes sont reçus aux prix ordinaires.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

Chemiserie COGORDAN, cours Gambetta, 1, Lyon.

CAFETIÈRE MONNET

B. S. G. D. G.

Arôme, parfum concentré Econom. 40 0/0. Vente, c. de la Liberté, 105 Lyon et march. d'articles de ménage. Modèle riche

Pâte Phosphorée Lardet

SIGNOUD Pharmacien Successeur place des Jacobins, 1, Lyon

Cette Pâte détruit rapidement **Cafards, Rats**

Se défier des imitations. Pôt : 1 fr.; demi-pôt : 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

TOU LYON Voudra savoir son avenir par la célèbre M^{me} STEPHANIE, 1, r. des Capucins, près la Grand-Côte

PIANOS La Maison RODES, cours Richard-Vitton, 105, à Montchat-Lyon, offre l'achat des pianos depuis 10 fr. par mois.

Donc, plus de location

UNE BONNE MAISON de commerce

Offre à dame seule qui pourrait disposer de 10 à 20,000 fr. position sûre et agréable, et pourrait, si elle le désirait, vivre dans la famille.

Ecrire offre Bellecour, poste restante à M^{me} L. C. A.

Spécialité de CORSETS sur mesures

M^{me} VAZEILLE

corsetière

Rue Saint-Jean, 27, au 3^{me} et rue des Trois-Maries, 6, Lyon

M^{me} Vazeille, se rend à domicile pour prendre les mesures

ON offre à homme ou dame, dans chaque commune du département du Rhône, position de 100 fr. par mois sans quitter emploi. Ecrire à M. Lesieur, rue de l'Abattoir, au Mans (Sarthe).

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINTS

LYON, 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17, LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles blancs, reproductions d'écritures

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE

Solement

LE VIN DÉPURATIF

à LA SALSEPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'Iodure de Potassium

préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salsepareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes: Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Alopecie, Furoncles, Scorbute, Gâle, Asthmes, Goutte.

Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Adressez les demandes à M. le Dr de la PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marie-des-Terrains

LE TRAITEMENT pour 20 JOURS

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie, 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

Chapellerie

A L'HERISSÉ

Cours Gambetta, 11, Lyon

Réorganisation nouvelle. — Saison d'été. — Grand choix pour hommes et enfants. Haute nouveauté pour dames. Chapeaux bien garnis et de bon goût. 3 fr. et au-dessus

Changement de propriétaire

GRANDE BRASSERIE

Alsace-Lorraine

Cours Lafayette, 145, Lyon

V^o BONHOMME

Consommations de premier choix. — Choucroute, Jambons, Cervelas, Soupes au fromage, Dejeuners et Diners.



MACHINES A COUDRE

et à broder

MAISON DE CONFIANCE

pour la Vente

et la bonne Réparation de tous systèmes

F. REIGNIER

LYON — Cours Lafayette, 19 — LYON

Toutes les Machines vendues ou réparées sont garanties sur facture. h. 15 m.

M^{me} BLANCHE DE NERVAL J'INSTRUIS

JE GUIDE

Célébrité égyptienne et italienne JE CONSOLE

Avenir par les cartes et les lignes de la main

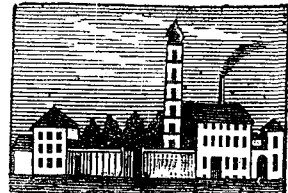
Place des Terreaux, 9, au 5^e, Lyon

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation, 8 juillet 1854. — 40 ans de succès. Infaillible contre les Douleurs rhumatismales, Névralgies, Sciaticques, Congestions cérébrales, Ophthalmies, Pleurésies, Douleurs de reins, Fluxions de poitrine, Toux rebelles, etc.

Prix : De 50 c. à 3 fr.

Envoi franco contre timbres ou mandat

S'adresser à LYON, chez l'inventeur, 24, place Bellecour et toutes Pharmacies.

AVIS. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature BERTRAND AINÉ

Boul^d de la Croix-Rousse, 151

LYON

CAFÉ BRONDEL

Escargots

SOUPE AU FROMAGE

Vente en gros de l'AVENIR: 3, place de la Bourse. 3